

PORTAIL de L'URBANISME

Construction, aménagement,
rénovation, travaux...

TOUTES MES
DÉMARCHES
EN LIGNE

plus simple
plus rapide
accessible à tous

CHANGEMENT DE FENÊTRES, EXTENSION,
POSE DE CLÔTURE, RAVALEMENT DE FACADE
OU CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN ...

**> TOUS CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE
AUTORISÉS AVANT D'ÊTRE ENTREPRIS.**

POUR CELA, RENDEZ-VOUS SUR
www.brech.fr

dès
mai 2021



Déclaration préalable de travaux (DP)
Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
Certificat d'Urbanisme informatif (CUa)
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)

**Quelles
autorisations
pour
quels travaux ?**

à partir de
septembre 2021



Permis de construire (PC)
Permis de démolir (PD)
Permis d'aménager (PA)

BÉNÉFICIEZ
de nombreux avantages !



#simple
je dépose ma
demande
d'urbanisme en
quelques clics



#rapide
je n'ai plus besoin
de me déplacer
en mairie



#stopgaspillage
plus besoin de
photocopier le
dossier en plusieurs
exemplaires



#accessible
le portail est
ouvert 24h/24
7 jours/7



#pratique
je peux suivre la
progression de ma
demande en ligne



#sécurisé
mon compte
est personnel et
confidentiel